



Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation Nationale au Tchad

Coordination nationale - B.P.4559 - Contact + 235 66 29 95 09 / 66 29 48 65 / 90 85 00 13

Bureau Inades Formation - Ardep Djournal - Face Université N'Djaména - tel : 251 64 18

ACAT/TCHAD -
ACORD/TCHAD - ADEF -
ADESEC/M - ADICAM -
ADJR - AEH - AELPP -
AEPT - AFDCPT - AFJT -
AJAC - AJEFT - ALI -
ALTERNATIVES
CITOYENNES - AMECET -
APAD - APEDT - APLFT -
APROSEC - ARJR -
ASC/TREYYA - ATNV -
ATPDH - CAACFET -
CEFEIP - CELIAF -
CILONG - CLTT -
CNJ/OMD - CNJP -
CONCORDE - COPEL -
CPALD - DEP/EEMET -
DHSF - EIRENE/TCHAD -
FOJET - FSFCMRT - JEC -
JSF - LTDH - LUTTE -
OANET - ONG/APEN -
PEACE AND LOVE - PILC -
PROGRAMME MEC - PSF
- REFEMP/T - RJPDIT -
SAAGET - SAID AL AWINE
- SET - SOCIÉTÉ DES
ABEILLES - SYNART -
SYNECS - TNV - UDEMCD
- UECT - UFEP - UJAC -
UJCEPT - UJP - URPT -
UST

16 POINTS FOCALUX

MEMORANDUM

**Tchad : un climat politique apaisé,
mais une situation sécuritaire
toujours préoccupante...**

N'Djaména, le 8 juin 2011

Depuis ces deux dernières années, le Tchad connaît une situation d'accalmie, caractérisée par une absence d'affrontements armés sur son territoire, un consensus entre les acteurs politiques incarné par l'Accord du 13 août 2007, et une normalisation des relations avec Khartoum. C'est dans ce contexte apaisé que se sont déroulées les élections législatives et présidentielles du premier semestre 2011. Malgré le calme, ces élections ont été entachées d'innombrables irrégularités, et ont fait l'objet de multiples contestations. Le scrutin présidentiel a d'ailleurs été boycotté par les principaux partis politiques de l'opposition, et très peu d'électeurs se sont rendus aux urnes pour une élection dont le résultat était connu d'avance.

Au-delà de la polémique sur les irrégularités constatées, et/ou sur les contestations des résultats et du taux participation aux élections, la dimension sécuritaire de la paix au Tchad reste préoccupante au regard des éléments suivants :

Un processus de désarmement, démobilisation, et réinsertion (DDR) des rebelles partiel et inachevé...

Le Programme National de Démobilisation et de Réintégration des Militaires de l'Armée Nationale Tchadienne (PNDR) 2011-2013 qui vient de démarrer, doit bénéficier à un groupe cible de 10 000 ex-militaires et ex-rebelles (6000 hommes ralliés). La phase de désarmement est considérée comme terminée¹.

Cependant, ce programme apparaît clairement insuffisant, puisqu'il y a aujourd'hui au Tchad 27043 ex-combattants démobilisés entre 1992 et 1997 qui n'ont toujours pas bénéficié de mesures de réinsertion efficaces². De plus, la réforme de l'Armée Nationale prévoit une réduction de moitié de ses effectifs³ (aujourd'hui estimés 60 016 hommes)⁴, soit un nombre de 30 000 hommes et femmes qui devront eux aussi être démobilisés et réinsérés dans la vie civile. Si l'on ajoute à ces chiffres les quelques 30 000 membres de groupes politico-militaires non ralliés⁵, il est évident que les mesures prises par le gouvernement tchadien à travers le PNDR s'avèrent insuffisantes.

La présence résiduelle de membres de rebellions non ralliées (même désarmés), ou d'ex-rebelles non réinsérés constitue une menace sécuritaire pour la région, puisqu'elle implique la circulation d'éléments isolés dans la zone, qui faute de bénéficier de programmes efficaces de réinsertion dans la vie civile, peuvent se recycler dans le mercenariat ou dans des activités criminelles au Tchad ou au Soudan. L'absence

Une stratégie opaque des gouvernements tchadiens et soudanais vis-à-vis des rébellions....

¹ Source : Programme National de Démobilisation et de Réintégration des Militaires de l'Armée Nationale Tchadienne (PNDR) 2011-2013 (Novembre 2010)

² Idem

³ Le Cahier des Charges des Etats Généraux de l'Armée de 2005 prévoyait la mise en place d'une armée de 25.000 hommes (30.000 avec la Garde Nomade et Nationale du Tchad) à l'horizon 2007.

⁴ Source : PNDR 2011-2013 (Novembre 2010)

⁵ Idem

Depuis la signature en janvier 2010 de l'Accord de normalisation des relations tchado-soudanaises assorti d'un protocole additionnel de sécurisation des frontières, le Tchad et le Soudan ont cherché à montrer leur volonté de respecter le dit accord, et ont ainsi envoyé plusieurs délégations officielles d'une capitale à l'autre. Aujourd'hui, les objectifs officiels de l'Accord de Khartoum sont apparemment atteints : la force mixte d'interposition le long de la frontière commune est opérationnelle, et les deux pays s'abstiennent de tout acte de déstabilisation réciproque par rébellion interposée.

En mai 2010, le Tchad a franchi un pas décisif en expulsant du territoire tchadien Khalil Ibrahim, le leader de la principale rébellion soudanaise Mouvement pour la justice (MJE), jusque-là considéré comme très proche du pouvoir tchadien. Côté soudanais, le gouvernement a négocié avec les groupes rebelles tchadiens et autorisé leur maintien sur son territoire à condition qu'ils acceptent d'être désarmés.

Pourtant, le 25 mai 2011, sur l'antenne de Radio France Internationale (RFI), le chef de l'Union des Forces de la Résistance (UFR), Timane Erdimi, a accusé le gouvernement de Khartoum d'avoir livré plus d'une vingtaine de rebelles tchadiens aux autorités tchadiennes pendant la visite officielle d'Idriss Déby au Soudan, dont Adoum Erdimi (son frère), et le chef d'état-major en second le colonel Daouda.

Cette situation démontre que la dimension secrète du contenu de l'Accord de Khartoum, de même que le caractère informel et opaque des stratégies menée par les gouvernements tchadiens et soudanais vis-à-vis des rebellions, créent un climat d'incertitude voire de méfiance. ***La gestion non transparente des éléments rebelles sur les territoires de ces deux pays constitue une source de conflit potentiel.***

Par conséquent la situation sécuritaire reste fragile et menace le maintien d'une paix durable au Tchad...

Les propositions du CSAPR pour une paix durable au Tchad :

Au regard de tout ce qui précède, il est urgent que :

- **Le Chef de l'Etat et son gouvernement :**

- **mettent en place un mécanisme de suivi des trajectoires des ex-combattants ralliés** (réinsertion dans la vie civile ou dans l'armée), afin d'éviter qu'ils ne repartent en rébellion ou ne se tournent vers des activités criminelles.
- **mettent en place un accord cadre type Khartoum II** pour harmoniser la ligne politique du gouvernement tchadien avec celle de Khartoum vis-à-vis des rébellions, notamment concernant les conditions politiques et financières exigées pour leur retour pacifique.
- inscrivent le financement du processus DDR et de la réforme de l'armée au budget général de l'Etat, et garantissent la transparence concernant la part de fonds propres investie par le gouvernement tchadien par rapport à la contribution des partenaires internationaux.

- **L'Assemblée Nationale :**

- **se saisisse de la question du processus DDR** des ex-rebelles et des ex-militaires, afin d'en débattre au regard de l'intérêt de la population tchadienne. Les députés nouvellement élus doivent ainsi revisiter le Programme National de Démobilisation et de Réintégration des Militaires de l'Armée Nationale Tchadienne (PNDR) 2011-2013, afin de faire en sorte qu'il reflète la volonté souveraine du peuple tchadien et soit soutenu et approprié par lui.

Le CSAPR rappelle que tant que la situation sécuritaire demeurera fragile, le gouvernement tchadien continuera à allouer la plus grande partie des ressources de l'Etat au Ministère de la Défense, faisant ainsi des dépenses militaires une priorité, au détriment de toutes les questions sociales, et donc des besoins essentiels de la population tchadienne (santé, éducation, eau, électricité etc.).